

Motion pour un moratoire sur le gel des emplois aidés

Les contrats aidés constituent depuis plus de trente ans une mesure importante de la politique de l'emploi en France. Ils ont permis aux collectivités locales et aux associations d'expérimenter et de créer de nombreux métiers (accompagnateurs scolaires, auxiliaires de vie des élèves en situation de handicap, aide à la restauration scolaire, animateurs sportifs et socio-éducatifs...).

La DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail), à travers une note de mars 2017, pointait le fait que les emplois aidés, notamment dans le secteur non-marchand, permettaient de soutenir l'emploi à court terme et avaient été un véritable soutien pendant la période de ralentissement économique que nous avons connue.

Par ailleurs, les anciens bénéficiaires sont plutôt satisfaits de leur passage dans ces dispositifs : six mois après leur sortie de CUI (contrat unique d'insertion), 74 % des anciens bénéficiaires trouvaient que le contrat aidé leur avait permis de se sentir utile et de reprendre confiance.

Dans la Vienne, 67 % des personnes sortant d'un contrat aidé l'ont pérennisé. En 2016, ce dispositif a permis à 362 allocataires du RSA de bénéficier d'une orientation vers l'emploi.

Nous condamnons le gel des emplois aidés annoncé au cœur de l'été, sans concertation et nous dénonçons les conséquences de celle-ci contribuant à fragiliser encore davantage les territoires ruraux et les quartiers prioritaires, surtout après l'annonce, également dans le courant de l'été, de la diminution des crédits DETR, FSIL et Politique de la ville, très pénalisante pour ces territoires.

Nous demandons au gouvernement :

- **Un moratoire sur le gel des emplois aidés,**
- **d'organiser une concertation sur les mesures compensatoires à engager s'il veut réellement diminuer de manière importante le nombre d'emplois aidés. Il en va de la survie de nombreuses associations, de l'activité de dizaines de milliers de travailleurs et de la pérennité de nos services publics de proximité.**